



FERMETURE DU DISTRICT

En période estivale, le secrétariat sera fermé comme suit :

* tous les vendredis après-midi du Lundi 1er Juillet au Vendredi 26 Juillet 2024 inclus

* du Lundi 29 Juillet au Dimanche 18 Août 2024 inclus

Réouverture le Lundi 19 Août 2024 à 9 H 00.



LE DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL RECRUTE

Le District de l'Ain de Football recrute un(une) Educateur(trice) Sportif(tive) en Contrat à Durée Indéterminée.

Diplôme requis : B.E.F.

Date de prise de poste : 1^{er} Septembre 2024.

Lieu de prise de poste : siège du District de l'Ain de Football à Viriat (01440).

Zone de travail : territoire du District de l'Ain de Football.

Pour en savoir plus, veuillez contacter le Président, M. MALIN Joël, au 06.32.42.03.42.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à envoyer avant le 20 Juillet 2024 par mail au District de l'Ain de Football (district@ain.fff.fr) à l'attention du Président

Les entretiens de sélection se dérouleront fin Juillet 2024 à Viriat

COMITE DE DIRECTION

Comité de Direction du 2 Juillet 2024

Présents : BENOIT Pierre, BESSET Grégory, BOSSET Régis, CONTET Jacques, GAILLARD Colette, GALLICE Catherine, GILLY Stéphanie, GUTIERREZ Raul, JACUZZI Vincent, LAUPRETRE Vincent, LEROY Céline, MALIN Joël, NAEGELLEN Philippe, PITARD Patrick, TEPPE Patrick, TOUZANI Hamid.

Assiste : TEPPE Esther (responsable administrative).

Excusés : BRESSOUX Jean Marie (CTD PPF), DELIANCE Maurice, REYNAUD Lucas et VIOLLET Sonia.



Joël MALIN ouvre la séance à 18 H 00 et, au nom du Comité de Direction :

- présente ses sincères condoléances à la famille de M. Jean Marc MARTINEZ et au club de l'ESR St Martin du Mont.
- présente ses sincères condoléances à M. ALTAN Izzet et sa famille suite au décès de leur petite fille.

[Approbation du compte rendu du comité de direction du 5 Juin 2024](#)

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents de l'ancienne mandature.

[Retour sur l'AG du District du 21/06/2024](#)

Bien que l'horaire de l'AG ait été avancée à 18h30, les clubs présents étaient à l'heure.

Utilisation des télécommandes pour les votes très appréciées. Toutefois, la durée du vote (30 secondes) a été jugée trop longue par certains.

Suite au dysfonctionnement du micro dans la salle, les interventions des clubs n'étaient pas audibles.

Le Comité de Direction regrette l'attitude inadmissible de M. Christophe BOURILLON, président de l'AS Dortan, qui a été odieux envers Jean Marie BRESSOUX lors de la présentation du vœu sur les changements de catégories.

A noter qu'aucun membre du groupe de travail n'est intervenu tout comme ceux du Comité de Direction suite au manque de sonorisation donc d'audition.

De même que l'intervention « limite » de M. Wilfrid WINDISCH du club d'Oyonnax PVFC envers la Commission des Arbitres.

A noter le bon investissement du club de BRESSE FOOT 01 et de ses membres.

Pour les prochaines assemblées, les salles susceptibles d'accueillir les AG seront visitées avant toute attribution.

[Dates et lieux des prochaines AG du District](#)

L'AG de début de saison 2024/2025 aura lieu le Vendredi 25 Octobre 2024 à 18h30 à VIRIAT (salle des fêtes). Le Comité de Direction décide de réserver la société Altern'Active pour cette AG.

L'AG de fin de saison sera programmée soit le vendredi 20 soit le vendredi 27 juin 2025 au soir.

Les candidatures pour accueillir cette AG doivent se faire obligatoirement par écrit.

[Retour sur l'AG de la LAuRAFoot du 29/06/2024](#)

AG bien menée par le président Pascal PARENT.

Le vœu concernant le doublement de l'amende pour forfaits dans les 5 derniers matchs a été adopté contrairement à celui présenté en AG du District.

Les modifications des règlements ont été bien présentées.

Les délégués ont trouvé que les locaux accueillant la réception d'après AG étaient inadaptés.

[Retour sur les manifestations de fin de saison](#)

Challenge U11

Il a eu lieu le dimanche 16 juin 2024 à Péronnas.

RAS côté sportif si ce n'est que les équipes ne se mélangent plus, chaque club veut faire son équipe.

Le Canton de Meximieux s'est trompé de jour et n'est pas revenu le dimanche.

Quelques problèmes rencontrés dans l'organisation générale mais le site se prêtait bien à cette manifestation.

Tournoi Lémanique U13F-U15F

Il a eu lieu le dimanche 23 juin 2024 à Douvaine.

Très bon tournoi de nos 2 équipes qui ont gagné leurs 4 matchs chacune.

A noter que toutes les joueuses ont été récompensées individuellement mais rien pour leur performance sportive.

Le Canton de Vaud accueillera la prochaine édition.

Challenge Fair Play Maurice LACQUES (Sport adapté)

Il a eu lieu le jeudi 27 juin 2024 à St Denis en Bugey.

Le challenge basé sur l'ensemble des journées a été remporté par l'équipe de l'IME Les Sapins d'Oyonnax.

Le challenge a été confectionné par l'ITEP Paul Murlon de Châtillon la Palud.

Le 1^{er} plateau de la saison 2024/2025 aura lieu en Octobre.

[Lieux des journées promotionnelles 2024/2025](#)

Journée d'accueil U9 : samedi 14 septembre 2024 à Bâgé, Meximieux et Ceyzériat. La Commission Prévention organisera ce jour là des actions à l'intention des parents et des éducateurs.

Challenge U11 : le 15 juin 2025 (à confirmer) à Montréal la Cluse.

Tournoi Lémanique : le 22 juin 2025 (à confirmer) dans le Canton de Vaud.

[Calendrier 2024/2025](#)

Il demande à être affiné car il subsiste encore des incertitudes.

Il sera diffusé dès que possible.

[Composition des commissions](#)

Des commissions encore incomplètes à ce jour. Elles seront diffusées au plus tôt.

[Projet de création, fusion, entente, groupement et arrêt des clubs pour la saison 2024/2025](#)

CREATION DE CLUB

BOURG FUTSAL 01 : en attente attestation de la mairie de Bourg pour mise à disposition certaine d'un gymnase

FC BELLIGNAT : en attente des pièces.

FUSION CREATION

FC ARTEMARE VALROMEY : en attente du récépissé de création de la préfecture

INACTIVITES

BAGE : U19 – U18 ; U18F – U17F – U16F ; U17 – U16 ; U15F – U14F ; U15 – U14 ; U13F – U12F ; U13 – U12.

ESSOR BRESSE SAONE : SENIORS ; U19.

FEILLENS : U19 – U18 ; U17 – U16 ; U15 – U14 ; U13 – U12.

REPLONGES : U19 – U18 ; U17 – U16 ; U15 – U14.

BETTANT : U19 – U18 ; U17 – U16 ; U15 – U14.

Droit d'appel d'une décision disciplinaire pour la saison 2024/2025

Le comité de direction ou/et son bureau entérine le fait de faire appel automatiquement d'une décision si un club fait appel. Le représentant du comité de direction ou/et de son bureau sera le président du district.

Révision du barème disciplinaire

La Commission de Discipline propose les modifications de l'article 58 et des tarifs concernant les éducateurs et/ou les éducatrices.

[---]

3. Tout éducateur et/ou toute éducatrice, tout joueur senior, vétéran, U19, U18, U17 et U16 exclu en catégorie seniors ou U18 et toute joueuse féminine senior, après avoir purgé une peine supérieure à un match automatique décidée par la Commission de Discipline, doit arbitrer un match de championnat.

Un match automatique suffisant n'entraîne pas d'arbitrage.

Les modalités d'exécution de cette sanction sont prévues à l'article 42.14 des règlements sportifs du District.

En cas de non-arbitrage par l'éducateur ou par l'éducatrice, un (1) point ferme sera retiré au classement de son équipe.

Sanction en cas de suspension de match(s) d'un éducateur ou d'une éducatrice :

- **de 1 à 4 matchs de suspension : -1 point avec sursis au classement de son équipe**
- **de 5 à 10 matchs de suspension : -3 points avec sursis au classement de son équipe**
- **sanction supérieure à 10 matchs de suspension : -3 points fermes au classement de son équipe**

[---]

TARIFS

AMENDES DISCIPLINAIRES / Amendes aux équipes

Pour les éducateurs / éducatrices et dirigeants nous utilisons systématiquement l'amende de 64 €uros (suspension d'un dirigeant et d'un éducateur), sans tenir compte de durée de la suspension. Nous souhaiterions enlever cette ligne dans les amendes et utiliser, comme pour les joueurs, l'amende fixée dans le paragraphe « suspensions pour licencié ».

Rajout dans la rubrique « Amendes aux équipes » :

Amende pour parution sur les réseaux sociaux (voir art. 7 p 54) car aucune amende n'est prévue en cas de sanction : 250 €uros

ABSENCES

On souhaite préciser pour «club ou licencié non représenté à une convocation de commission **sans justificatif valable** : 52 €uros »

Avis favorable du Comité de Direction.

Ces décisions seront applicables dès la saison 2024/2025.

Soirée des Champions – CDOS 01

Elle aura lieu le vendredi 11 octobre 2024 à St Vulbas.

Le Comité de Direction propose M. Jean Paul BACONNET.

Accompagneront : Mme LEROY Céline, MM. PITARD Patrick et PELLET François.

Appel à cotisation de 10 € pour la saison 2024/2025 pour les membres du comité de direction

Dernier délai : 31 décembre 2024.

Point sur les salariés du District

- BRESSOUX Jean Marie : devient le nouveau CTD PPF au 1/07/2024
- VALLET Thibault : devient le nouveau CTD DAP au 1/07/2024
- DEBOURG Myriam : fait valoir son droit à la retraite au 30/06/2024
- BUELLET Fiona : arrêt de son contrat d'un commun accord au 30/06/2024
- MEATS Sullivan : fin de son CDD au 31/07/2024. Un appel à candidature pour le poste d'éducateur sportif sera lancé au plus tôt.

Match France x Belgique du 9 septembre 2024 au Groupama Stadium de Décines

La FFF et la LAuRAFoot proposent aux Districts et aux clubs une vente prioritaire de billets à tarifs préférentiels dans la limite des places disponibles.

Information faite auprès des clubs ligue et district qui trouveront l'ensemble des informations concernant cette offre sur le site internet de la LAuRAFoot.

Attention, la commande globale du District doit parvenir à la LAuRAFOOT au plus tard le 14 août 2024*.

*les billets seront attribués selon la méthode « premier arrivé, premier servi ».

Fermeture du secrétariat du District pendant la période estivale

Il sera fermé :

- tous les vendredis après-midi à 13 H 30 du 1^{er} au 26 Juillet 2024 inclus.
- du Lundi 29 Juillet au Lundi 19 Août 2024 à 9 H 00.

Date de la prochaine réunion

Le Lundi 2 septembre à 18 H 30

Joël MALIN clôture la réunion à 21 H 30.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

RENTREE DES ARBITRES 2024/2025

L'ensemble des informations a été communiqué aux arbitres par mail pour la rentrée des arbitres qui aura lieu le **samedi 14 Septembre 2024 sur le site de St Martin du Mont** pour l'ensemble des officiels.

RECUSATION ARBITRES 2024/2025 PAR LES CLUBS

A l'intention des clubs, merci d'écrire par mail officiel à la CDA ceux souhaitant récuser des arbitres pour la saison 2024-2025, dans la limite de 3 **ET** en donnant une justification valable et concrète (cet arbitre ne nous aime pas n'étant pas une raison valable). Les récusations ne sont pas renouvelables chaque saison et une récusation selon une impression ou la réputation d'un arbitre ne sera pas acceptée

Ce mail devra être envoyé par la messagerie officielle du club et avant la reprise du championnat

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT LICENCE ARBITRE 2024/2025

Nous informons les arbitres et clubs, que vous pouvez effectuer la démarche de renouvellement de licence arbitres pour la licence 2024-2025

FORMATION INITIALE ARBITRAGE

Comme chaque saison, la Commission Départementale en Arbitrage organisera des formations initiales en arbitrage sur la saison 2024-2025

Les dates et lieux seront fixées en début de saison.

FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Comme chaque saison, la Commission Départementale en Arbitrage organisera des formations arbitres semi-officielles en début de saison 2024-2025

Nous rappelons que pour participer à celles-ci, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2023/2024. Une photo d'identité est aussi requise afin d'effectuer la carte de semi-officiel**

Les dates et lieux seront fixées en début de saison.

Pour ceux ayant effectué la formation sur une des saisons précédentes, nous vous rappelons que celle-ci est valable 6 ans et qu'il faut aussi avoir une licence FFF sur la saison en cours (2024-2025) pour occuper la fonction d'arbitre semi-officiel. Voici la liste des personnes formées et ayant une date d'échéance qui arrive sur la fin d'année 2024, donc qui devront venir effectuer un recyclage (sous réserve que celui-ci n'ait pas été fait) :

NOM	PRENOM	CLUB lors de la formation passée en 2017	Date formation	Date Validité
ASLAN	Alperen	ASTT Oyonnax	08/12/2018	08/12/2024
BALDOVE	Pierre-Emile	Fc St Vulbas Plaine de l'Ain	03/10/2018	03/10/2024
BARDET	Pierre	CS Viriat	29/09/2018	29/09/2024
BEKAR	Kenan	ASTT Oyonnax	28/09/2018	28/09/2024
BELLA	Louis	Bourg FO	08/12/2018	08/12/2024
BOURCET	Clément	Plaine Revermont Foot	08/12/2018	08/12/2024
BRAILLON	Jean-Michel	Fareins Saône Vallée	03/10/2018	03/10/2024
BRISSET	Jacques	Plaine Revermont Foot	08/12/2018	08/12/2024
BROYER	Jullian	US Replonges	08/12/2018	08/12/2024
BURDY	Pierre	Plaine Revermont Foot	08/12/2018	08/12/2024
BUSSAT	Karine	OL Buyatin	03/10/2018	03/10/2024
CANTIN	Martial	Plaine Revermont Foot	08/12/2018	08/12/2024
CARRY	Didier	ST Etienne sur Reyssouze	19/09/2018	19/09/2024
CETIN	Mustafa	ASTT Oyonnax	08/12/2018	08/12/2024
CHEVALIER	Michel	CS Chevroux	19/09/2018	19/09/2024
CHEVAUCHET	Mickael	ST Etienne sur Reyssouze	19/09/2018	19/09/2024
CUMEN	Ismail	ASTT Oyonnax	08/12/2018	08/12/2024
CURVEUR	Pierre	CS Chevroux	19/09/2018	19/09/2024
DJAARIRI	Rachid	Plastics Vallée FC	28/09/2018	28/09/2024
DOS REIS	Paolo	AS Montréal la Cluse	28/09/2018	28/09/2024
DUC	Didier	FC Veyle Saône	03/10/2018	03/10/2024
DURAFOUR	Thomas	ESB Marboz	19/09/2018	19/09/2024
FELIX	Eugénie	Plaine Revermont Foot	08/12/2018	08/12/2024
FERRARI	Yannick	O. Sud Revermont 01	29/09/2018	29/09/2024
GACHOT	Nicolas	FC Bressans	08/12/2018	08/12/2024
GAILLARDON	Sébastien	FC Nurieux	28/09/2018	28/09/2024
GALHOFA	Rui	E ST Martin CV	28/09/2018	28/09/2024
GARNIER	Vincent	OL Buyatin	03/10/2018	03/10/2024
GENEVEY	Florent	FC Nurieux	28/09/2018	28/09/2024
GREMERET	Stéphane	AS Montmerle	29/09/2018	29/09/2024
GUEDRA	Kévin	US Izernore	28/09/2018	28/09/2024
GUILLEMIN	Guillaume	US Feillens	19/09/2018	19/09/2024
GUYOT	Frédéric	O. Sud Revermont 01	29/09/2018	29/09/2024
HERBRETEAU	Vincent	FC Bressans	08/12/2018	08/12/2024
JACQUET	Pascal	O. Sud Revermont 01	29/09/2018	29/09/2024
JIMENEZ	Yustin	CS Viriat	08/12/2018	08/12/2024
KECH	Lucie	Plaine Revermont Foot	08/12/2018	08/12/2024
KOSKER	Ahmet	ASTT Oyonnax	08/12/2018	08/12/2024
LACROIX	Nicolas	CS Viriat	08/12/2018	08/12/2024
LANDAIS	Yann	US Dombes	03/10/2018	03/10/2024
LE MOING	Eric	FC Veyle Saône	08/12/2018	08/12/2024
LE ROUX	Franck	US Dombes	03/10/2018	03/10/2024
LIEVRE	Marc	FC Bords de l'Ain	03/10/2018	03/10/2024
LOUSSERT	Jérôme	OL Buyatin	03/10/2018	03/10/2024
MARGUIN	Yoan	CS Chevroux	19/09/2018	19/09/2024
MARTINEZ	Clément	Fc St Maurice de Gourdans	03/10/2018	03/10/2024
MAYENSON	Gilles	O. St Denis les Bourg	29/09/2018	29/09/2024
MAYER	Eric	ESB Marboz	19/09/2018	19/09/2024
MAYNARD	Nathan	AS Montmerle	29/09/2018	29/09/2024

MAZUIR	Jérôme	ST Denis Ambutrix FC	08/12/2018	08/12/2024
MITAUX	Franck	US Izernore	28/09/2018	28/09/2024
MONINOT	Claude	ESB Marboz	19/09/2018	19/09/2024
MONNET	Gérard	Fareins Saône Vallée	03/10/2018	03/10/2024
MOREL	Alain	CS Chevroux	19/09/2018	19/09/2024
NUGIER	Patrick	CS Viriat	08/12/2018	08/12/2024
PANI	Laurent	CS Viriat	29/09/2018	29/09/2024
PECHOUX	Elsa	US Izernore	28/09/2018	28/09/2024
PERRAULT	Yann	AS Montmerle	29/09/2018	29/09/2024
PERRODIN	Jérôme	US Izernore	28/09/2018	28/09/2024
PETTINI	Michel	O. Sud Revermont 01	29/09/2018	29/09/2024
PHILIPPON	Pierre	Fareins Saône Vallée	03/10/2018	03/10/2024
POLLY	Gérard	ST Denis Ambutrix FC	08/12/2018	08/12/2024
PRIETO	Claude	CS Viriat	08/12/2018	08/12/2024
RAVASSARD	David	CS Viriat	29/09/2018	29/09/2024
REVEYRON	Claude	CS Belley	03/10/2018	03/10/2024
REYES BOBILLO	Nicolas	E ST Martin CV	28/09/2018	28/09/2024
REYNAUD	Philippe	AS Montmerle	29/09/2018	29/09/2024
RICOL	Sébastien	FC Bressans	08/12/2018	08/12/2024
RIGAUD	Aurélien	CS Chevroux	19/09/2018	19/09/2024
RIGAUDIER	Michel	CS Viriat	08/12/2018	08/12/2024
ROMAND	Jimmy	ST Denis Ambutrix FC	08/12/2018	08/12/2024
ROUJON	Hubert	CS Viriat	08/12/2018	08/12/2024
SACQUARD	Jordan	E ST Martin CV	28/09/2018	28/09/2024
SANCHES	Claude	US Izernore	28/09/2018	28/09/2024
SCOGNAMIGLIO	Thomas	AS Montmerle	29/09/2018	29/09/2024
SINARDET	Willy	CS Viriat	08/12/2018	08/12/2024
SOUNY	Alain	FC Nurieux	28/09/2018	28/09/2024
TARRIT	Christophe	AS Montmerle	29/09/2018	29/09/2024
TEIXEIRA	Fabien	US Feillens	19/09/2018	19/09/2024
TIRAND	Jocelyn	ESB Marboz	19/09/2018	19/09/2024
VILLOD	Sébastien	Plaine Revermont Foot	08/12/2018	08/12/2024
VIRIEUX	Dominique	O. Sud Revermont 01	29/09/2018	29/09/2024
YILDIRIM	Can	ASTT Oyonnax	28/09/2018	28/09/2024
ZANARDI	Didier	US Izernore	28/09/2018	28/09/2024

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2024/2025

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Mai/Juin 2023, Octobre/Novembre 2023 et Janvier 2024, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2023/2024 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical que nous vous enverrons (en attente de voir si le support DMA sera le même ou pas) pour la saison 2024/2025, ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2024)**
 - o Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2024/2025) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 6/6 du dossier médical (**support identique saison 2023/2024) et qui doit être daté après le 01/06/2024** (si une réponse « Oui » à la page 6 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes)

- Ne dispose pas de licence joueur (sur 2024/2025) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical **(support identique saison 2023/2024) et qui doit être daté après le 01/06/2024** (la page 3 pouvant être remplacée par la page 6 si la page 3 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)

- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2024)**
 - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 5/6 du dossier médical **(support identique saison 2023/2024) et qui doit être daté après le 01/06/2024** (si une réponse « Oui » à la page 5 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - 35 ans et plus au 01/07/2024 = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical **(support identique saison 2023/2024) et qui doit être daté après le 01/06/2024** (la page 3 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement) et Test d'effort qui sera valable 5 ans (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain après le 01/07 **avec date de visite médical après le 01/06/2024** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Mai/Juin 2023, Octobre/Novembre 2023 et Janvier 2024, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : Echocardiographie cardiaque valable à vis pour tous

Test Effort demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans

ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans.

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier médical d'arbitrage) ne doit pas être rempli / daté avant le 01/06/2024.

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Rappel important aux clubs :

Pour éviter de perdre trop de temps dans les réunions j'accompagne en U7/U9/U11/ et U13, pensez à mettre à jour dans footclubs : [les coordonnées de vos éducateurs.](#)

Quelques dates à retenir pour le début de saison 2024 - 2025

Début des différents Plateaux :

U13 : 1^{er} tour du Festival Pitch le 19 Octobre 2024
1^{ère} journée de championnat le 14 Septembre 2024
2 Phases cette saison

U11 : 1^{ère} journée de championnat le 14 Septembre 2024

U9 : Journée d'accueil U9 le 14 Septembre 2024
3 lieux : Ceyzériat, Bâgé et Meximieux
1^{er} Plateau le 21 Septembre 2024

U7 : 1^{er} Plateau le 21 Septembre 2024

Réunions « J'accompagne » Voir la liste des clubs par secteur et les lieux sur le site

Bas Bugey : le mardi 3 Septembre 2024 à 19 heures à Culoz pour les U7, U9, U11 et U13

Bugey : le mercredi 4 Septembre 2024 à 19 heures à Châtillon la Palud pour les U7, U9, U11 et U13

Haut Bugey : le mardi 3 Septembre 2024 à 19 heures à Veyziat pour les U7, U9, U11 et U13

Bresse : le mercredi 4 Septembre 2024 à 19 heures à Foissiat pour les U7, U9, U11 et U13

Dombes Côtière : le mardi 3 Septembre 2024 à 19 heures à Miribel pour les U7, U9, U11 et U13

Val de Saône : le mercredi 4 Septembre 2024 à 19 heures à Replonges pour les U7, U9, U11 et U13

U13

Engagements

Vous pouvez engager vos équipes U13 sur Footclubs.

Il suffit de les valider ou pas si elles sont pré-engagées ou de les créer si ce sont de nouvelles équipes.

U11

Engagements

Vous pouvez engager vos équipes U11 sur Footclubs.

Il suffit de les valider ou pas si elles sont pré-engagées ou de les créer si ce sont de nouvelles équipes.

U9

Engagements

Vous pouvez engager vos équipes U9 sur Footclubs.

Il suffit de les valider ou pas si elles sont pré-engagées ou de les créer si ce sont de nouvelles équipes.

U7

Engagements

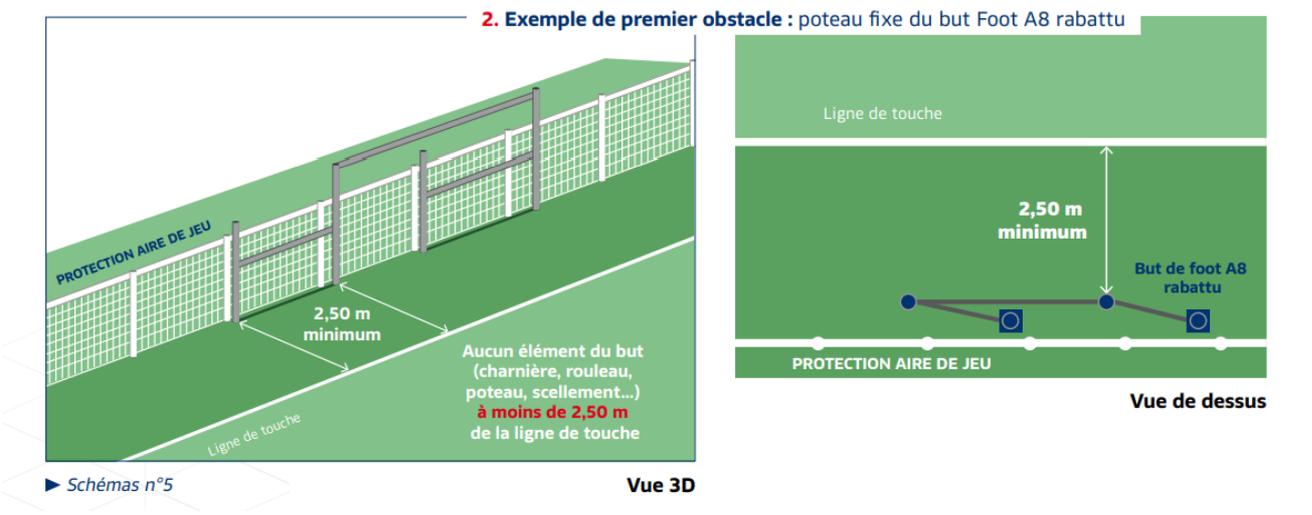
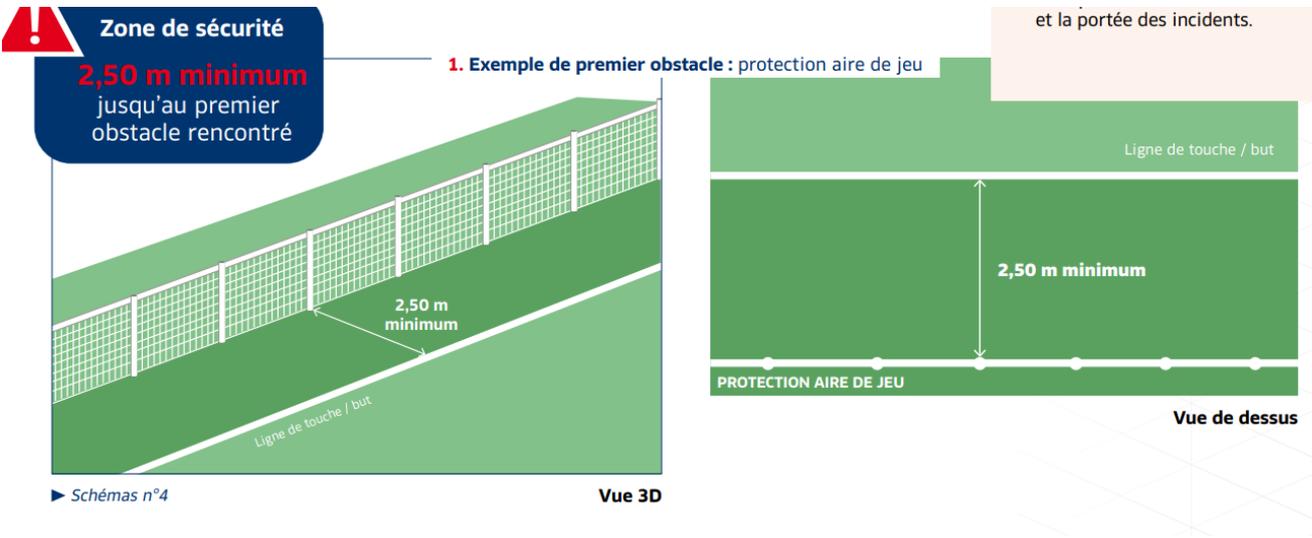
Vous pouvez engager vos équipes U7 sur Footclubs.

Il suffit de les valider ou pas si elles sont pré-engagées ou de les créer si ce sont de nouvelles équipes.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

A l'attention de tous les clubs

La CDTIS vous demande durant cette intersaison de mettre en conformité vos tracés de lignes de l'aire de jeu pour obtenir 2,50 m minimum entre la ligne et l'obstacle le plus proche (mât d'éclairage, buts de foot à 8, main courante...) en tenant des règles mentionnées ci-dessous. Si cette distance n'est pas respectée, cela entraîne une non-conformité majeure ayant pour conséquence le retrait de l'installation jusqu'à la date de fin de travaux.



La CDTIS vous recommande durant cette intersaison de mettre en conformité vos buts de foot à 11 en tenant des règles mentionnées ci-dessous.

RÈGLEMENT

3.9.1.2 Dimensions et positionnement

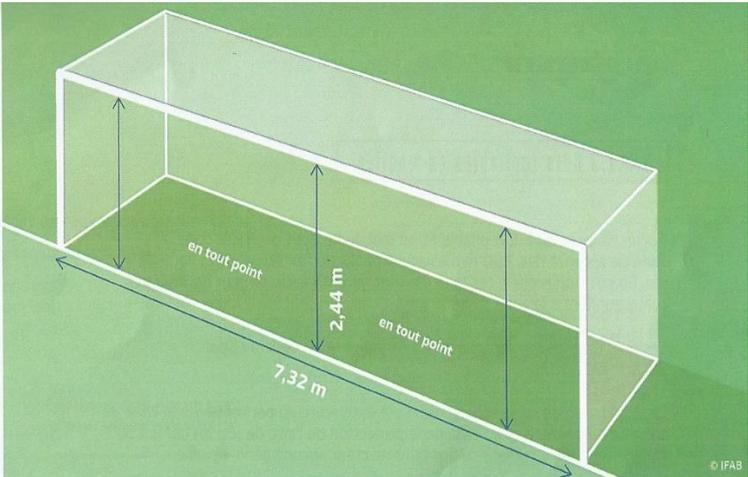
Les buts ont les dimensions intérieures ci-après :

- ▶ longueur : 7,32 m
- ▶ hauteur : 2,44 m

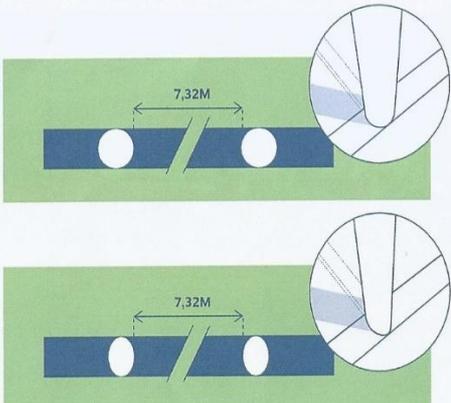
La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB.

La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale.

Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but.



▶ Schéma n°19



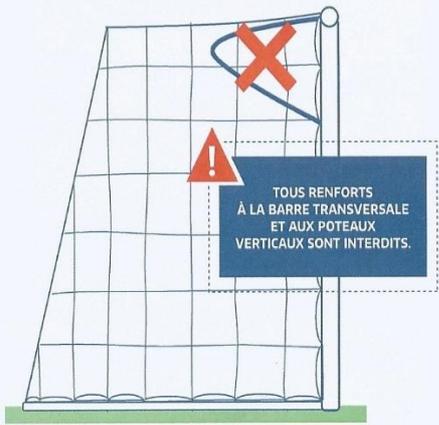
▶ Schémas n°18

T1

- ▶ Un but de réserve, facile à installer en cas de besoin, est disponible dans l'enceinte de l'installation.

T4 À **T7**

- ▶ Une tolérance de +/- 1 cm sur la hauteur sous la barre et la ligne de but est admise.



TOUS RENFORTS À LA BARRE TRANSVERSALE ET AUX PÔTEAUX VERTICAUX SONT INTERDITS.

▶ Schéma n°20

Installations ayant des non-conformités majeures à lever durant l'intersaison.

- Stade municipal de Mézériat 1 (modifications en cours par le propriétaire de l'installation)
- Stade municipal de Dortan (modifications en cours par le propriétaire de l'installation)

Programmations à compter du 19 août 2024

- Stade Orindis 2 NNI 012650102 de Montréal-la Cluse
- Stade municipal NNI 011380101 de Culoz
- Stade du Fresne NNI 012940101 de Peyrieu
- Stades des Brotteaux 1 et 2 NNI 014500101 et 014500102 de Villieu Loyes Mollon

Pour la CDTIS : JF JANNET